

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----o-----
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017
-----o-----

L'an deux mille dix-sept, le dix huit décembre à 19 heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Frédérique TURRO

Date de la convocation : 12 décembre 2017	Présents : 20	Ayant donné procuration : 3	Votants : 23
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
M. Laurent BOLZACCHINI			1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
	M. Roël VAN ZUMMEREN		0
	Mme Vanessa MARTIAL		0
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL		0
M. Alexandre BAUDOUIIN			1
	Mme Corinne BARREILLE		0
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie – Paule GARCIA	1
	M. Didier HURABIELLE	M. Philippe BEYRIES	1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Héliène DELPECH			1
	M. Jean-François ROUSSE		0
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Éric LANXADE			1
20	9	3	23

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2017

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

COMMUNICATION DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DU SIAEP DE CONDOM – CAUSSENS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,
PREND ACTE de cette communication.

ACCORD CADRE À MARCHÉ SUBSÉQUENT POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de lancer une consultation des entreprises selon la procédure adaptée ouverte,
DIT que la durée de l'accord cadre est de 4 ans,
DIT que le montant minimal de 134 000€ HT et le montant maximal de 360 000€ HT sur la durée du marché
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à la préparation, au lancement, à la signature et à l'exécution de l'accord cadre avec les attributaires retenus, après avis de la commission consultative des achats

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CIAS DE LA TÉNARÈZE POUR LE MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom et le CIAS de la Ténarèze
DECIDE que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission consultative des achats
DECIDE que ce groupement sera constitué pour le marché de restauration collective
APPROUVE les termes et conditions de la convention de groupement de commandes
AUTORISE M. le Maire à la signer.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES ACHATS DU GROUPEMENT DE COMMANDES FORMÉ AVEC LE CIAS DE LA TÉNARÈZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la commission consultative des achats sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres
DESIGNE pour le compte de la Commune titulaire : M. DUBRAC et suppléant : M. PINSON

LANCEMENT DU MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de lancer une consultation des entreprises selon la procédure adaptée,
DIT que le montant estimatif du marché est supérieur à 750 000€,
DIT que la durée du marché est de 6 ans
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à la préparation, au lancement, à la signature et à l'exécution du groupement de commandes avec les attributaires retenus, après avis de la commission consultative des achats

RÉHABILITATION DE LA GENDARMERIE : LISTE DE CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la liste des candidats admis à concourir comme suit :

	Groupement 1	Groupement 2	Groupement 3
Architecte mandataire	SCP Caremoli – Miramond 34070 MONTPELLIER	SARL François GUIBERT Architecte 33800 BORDEAUX	Atelier d'Architecture Airoldi 32000 AUCH
Architecte associé	Agence d'Architecture Didier Ménale – Rémi Laboup 82400 VALENCE D'AGEN		
Bureau d'études pyrotechnique	Fac Pyrotechnie 33380 MIOS	Sud Études Équipements et Industrie (SEEI) 13100 LE THOLONET	ESP Conseil 33720 CERONS
Bureau d'études structures	ID Bâtiment 24000 PÉRIGUEUX	Alienor Ingenierie 33600 PESSAC	Pyrénées Études Ingenierie 65000 TARBES
Bureau d'études fluides	Argetec 24000 PÉRIGUEUX		Carte 64160 SÉVIGNAC
Bureau d'études acoustique		Orfea Acoustique 19103 BRIVE LA GAILLARDE	
Économiste			David SIST 32000 AUCH

DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 2 – BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°2 du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune,
comme indiqué ci-après :

BUDGET COMMUNE**DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUR BUDGET PRIMITIF 2017****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	SERVICE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
2135	01	041	ADMI	80 000,00	Installations générales, agencements, aménagements
TOTAL				80 000,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	SERVICE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
2031	01	041	ADMI	80 000,00	Frais étude
TOTAL				80 000,00	

CLÔTURE DES RÉGIES DE RECETTES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la clôture des régies suivantes après regroupement, et selon l'arrêté numéro 376 :

- Régie de recettes Location de matériel
- Régie de recettes Location Salle Pierre de Montesquiou et Salle des Cadets de Gascogne
- Régie de recettes Location Salle Rive Gauche
- Régie de recettes Navette Urbaine

DÉCIDE la clôture des régies suivantes après regroupement, et selon l'arrêté numéro 397 :

- Régie de recettes Base de Loisirs de Gauge
- Régie de recettes Canoë kayak

DÉCIDE la clôture des régies suivantes après regroupement, et selon l'arrêté numéro 398 :

- Régie de recettes photocopies

DÉCIDE la clôture des régies suivantes après regroupement, et selon l'arrêté numéro 399 :

- Régie de recettes Musée de l'Armagnac
- Régie de recettes Bibliothèque

CRÉATION DE SOUS RÉGIES DE RECETTES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création des sous régies suivantes :

- Une sous-régie de recettes Base de Loisirs de Gauge et Canoë kayak au sein de la régie Activités Sportives
- Deux sous-régies de recettes : Musée de l'Armagnac et Bibliothèque au sein de la régie Service Culturel

SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA MUSIQUE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

FIXE pour l'exercice 2018 le montant de la subvention affectée à 66 842€

INSCRIT les crédits de la subvention au budget primitif pour l'exercice 2018 à l'article 6574

DÉCIDE que cette subvention sera versée par douzième à compter du 1^{er} janvier 2018

ACQUISITION D'UNE PARCELLE QUAI BUZON

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AP 63 (1164 m²) sise quai Buzon appartenant à la SCI du Quai Buzon pour un montant de 30 000€ (frais d'agence inclus)

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 de la Commune

DONNE POUVOIR au Maire, ou à son représentant, pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération notamment dans le cadre du transfert de propriété

DÉNOMINATION IMPASSE DE L'OCTROI

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de la dénomination « impasse de l'Octroi » de l'actuelle impasse La Fontaine

DÉNOMINATION IMPASSE DU ROCHER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de la dénomination « impasse du Rocher » de l'actuelle impasse Grichet

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

EMET UN AVIS FAVORABLE aux dérogations au repos dominical les dimanches suivants :

- 14 et 21 janvier 2018 ;
 - 1^{er} et 8 juillet 2018 ;
 - 19 et 26 août 2018 ;
 - 2 septembre 2018 ;
 - 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.
-

CRÉATION DE POSTES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE les créations de postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- 1 emploi mi-temps « chargé de communication et graphiste » et mi-temps « coordonnateur de programmation culturelle » à temps complet, sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- 1 emploi à temps complet, aux services techniques, dans le secteur « bâtiment Environnement » sur le cadre d'emploi d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} janvier 2018.

MODIFIE le tableau des emplois

INSCRIT au budget les crédits correspondants

ADHÉSION AU SERVICE COMMUN – SECTEUR VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe

DÉCIDE d'adhérer au service commune – secteur valorisation des CEE

DONNE POUVOIR à la Communauté de Commune de la Ténarèze aux fins de valorisation des CEE

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention et prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette adhésion

PROTOCOLE DE RÉPARTITION DE LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) ÉLIGIBLES AU PROGRAMME PRO INNO 08

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE de la répartition de la valorisation des CEE éligibles comme indiqué dans le protocole

APPROUVE les termes du protocole

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole et prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre

APPROUVE la mise en œuvre des travaux d'optimisation de l'éclairage public dans le cadre du TEPCV

DÉCIDE de confier la réalisation desdits travaux au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers dans le cadre d'une convention spécifique entre la Commune et le Syndicat

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le SDEG.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2018

DÉPOSE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION – LIEU DIT AURIOLE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

AUTORISE la dépose de la ligne électrique telle que présentée sur le plan par ENEDIS et sur demande du propriétaire

PREND ACTE qu'il ne sera plus possible de demander à nouveau l'alimentation en électricité

Le Maire,

Gérard DUBRAC

